

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-143

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION: CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE FORMATIONS BUREAUTIQUES E-LEARNING ET PRESENTIELLES - AUTORISATION DE SIGNATURE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a piloté et mis en œuvre un marché mutualisé en groupement de commandes en septembre 2011 auquel la Ville a participé en tant que membre de ce groupement, ce qui a permis aux agents de la Ville de bénéficier pendant la durée de ce marché de formations bureautiques individualisées en e-learning et présentesielles.

Ce marché étant arrivé à son terme, la Communauté d'Agglomération a proposé aux communes membres à l'occasion d'une réunion organisée le 14 avril 2015 de passer à nouveau une convention de groupement de commandes afin de contracter un nouveau marché de prestations de formations bureautiques, ce marché étant organisé en trois lots différents : un lot pour des prestations e-learning, un lot pour des prestations de formation en présentiel, un lot pour des prestations d'accompagnement au changement pour la maîtrise de nouvelles versions de logiciels bureautiques.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

VU le projet de convention de groupement de commande ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la bonne gestion des deniers publics et de l'efficacité de la commande publique de constituer, lorsque cela est possible, un groupement de commandes,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la participation de la commune au marché mutualisé en groupement de commandes passé le 7 septembre 2011 avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Communauté d'Agglomération lancera un marché de services en groupement de commandes pour des prestations de formations personnalisées en e-learning, des formations présentiels, ainsi que d'accompagnement au changement

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe, constitutive de groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Et après en avoir délibéré,

Il est donc demandé au Conseil Municipal

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

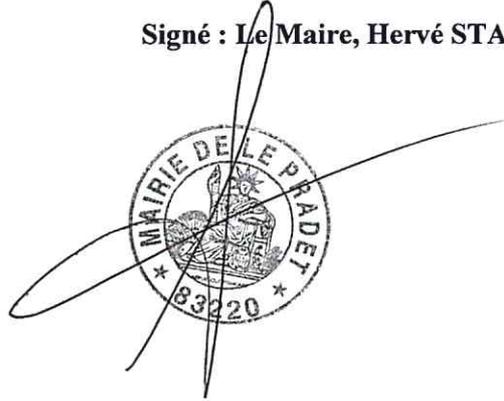
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de services, à bons de commande, pour des « prestations de formations bureautiques e-learning et présentiels » pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse à compter du jour de sa notification et dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

D'INSCRIRE les dépenses afférentes au compte 6184 Chapitre 011

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 23 DEC. 2015

Publié ou notifié le : 23 DEC. 2015
.....

Le Maire,



[Faint, illegible text]